



PLANNING DES ASTREINTES DU MOIS DE JANVIER 2019

Conformément aux délibérations n° 02/11 du 07 janvier 2011 et n° 2011-047/RH du 1^{er} juin 2011, vous trouverez ci-après le planning relatif aux astreintes. Pour information, celles-ci débuteront le vendredi après les heures de service et s'achèveront le lundi suivant à l'ouverture (hormis les jours fériés ou chômés où elles débuteront la veille et/ou se termineront le lendemain du jour férié ou chômé.

Services concernés N° de Tél.	du vendredi 04/01 au lundi 07/01	du vendredi 11/01 au lundi 14/01	du vendredi 18/01 au lundi 21/01	du vendredi 25/01 au lundi 28/01	Missions durant les astreintes
ELUS	M. COSSET Patrick 0694 384 213	Mme MARIN Myriam 0694 384 316	M. HORTH Jean-Claude 0694 384 202	Mme ATTICA Cathia 0694 200 128	Assurer la permanence de la décision institutionnelle
ETAT-CIVIL 0694 384 335	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Mme HIRAM M-Josèphe	Mme SOPHIE Simone	Tout acte relatif à un décès ou mariage
SERVICES TECHNIQUES	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	M. DORILAS Raymond 0694 384 347 M. CLET Joël 0694 401 339	M. Henri-Claude COSSET 0694 908 813 M. CLET Joël 0694 401 339	Toutes tâches techniques Intervention sur les installations électriques

Un téléphone portable sera mis à votre disposition. Vous devez **impérativement** durant la période d'astreinte, être joignable et à proximité de votre lieu de travail en cas d'intervention.

AMPLIATION A : POMPIERS - GENDARMERIE – MEDECIN